NOM, Prénom

Adresse

Objet

Pour une agriculture respectueuse de l’environnement et des animaux

Madame le Sénateur, Monsieur le Sénateur,

Je me permets de vous solliciter concernant le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGAlim). Le 25 septembre prochain débutera son examen en deuxième lecture.

**Pour sauver ce texte d’un véritable naufrage pour les citoyens et consommateurs, une mesure simple doit y être réintégrée : l’étiquetage des modes de productions pour les produits issus de l’élevage.**

Voté en première lecture, l’amendement de Barbara Pompili co-signé par 45 députés introduisait dans la loi l’obligation d’informer sur le mode d’élevage pour toutes les denrées animales, à l’article 11 du projet de loi. Mais c’était sans compter sur le vote au Sénat, qui a supprimé cette disposition du texte ! C’est bien regrettable, tout comme la procédure accélérée d’un texte fondamental pour la pérennité de l’agriculture de notre pays et pour notre indépendance alimentaire.

Je me permets néanmoins de vous rappeler les enjeux.

Pourquoi réglementer l’étiquetage ? Entre les images bucoliques qui ne correspondent pas à la réalité et les termes utilisés pour donner l’impression de « ruralité », il est souvent difficile de faire la différence entre les produits mis sur le marché. Le consommateur est parfois trompé, souvent perdu.

Rien de mieux que les faits pour montrer dans quelle ignorance il se trouve.

L’association **CIWF et ses sympathisants ont mené l’enquête cet été et le résultat est accablant :** combien d’étiquettes qui font croire que l’animal avait accès à l’extérieur ? Combien de mentions qui laissent à penser que le produit est issu d’un élevage traditionnel en plein air ? Combien de marques utilisent des images bucoliques sans donner aucune information sur la réalité de l’élevage ? (Dossier en attaché)

Sans contrainte pour le producteur, l’étiquetage du mode de production est un levier incitatif, progressif, et compatible avec le fonctionnement du marché. Obligatoire sur les œufs depuis 2004, il a permis une véritable structuration progressive du marché.

Comme l’association Oïkos Kaï Bios, 96% des Français y sont favorables.

C’est également l’une des 9 recommandations du Rapport de la Commission d’experts indépendants en charge de l’évaluation de l’impact de l’entrée en vigueur du CETA sur l’environnement, le climat et la santé, remis le 8 septembre 2017 au Premier Ministre.

**A partir du 25 septembre prochain, j’espère votre présence au Palais du Luxembourg et votre vote en faveur d’une agriculture respectueuse de l’environnement et des animaux qui fasse honneur à notre pays.**

En vous remerciant de votre intérêt pour cette lettre,

Je vous prie d’agréer, Madame le Sénateur, Monsieur le Sénateur, mes respectueuses salutations.

 signature